

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20231106-del_0120_2023_b-BF Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023 Acte publié le 10.11.23

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	46
Votants par procuration	10
Absents	0
Total des votes	56

7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du trente et un octobre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS: Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M.LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES: M. GIRARD, M. DUMESNIL, Mme DUONG, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS: M. RABEL, Mme VANBESIEN, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL

PROCURATIONS: M. GIRARD à M. SIMON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, Mme DUONG à M. LAMY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. VOLLAIS à Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX à M. VALLE, Mme BOQUET à M. BOUCHER, Mme BINET à M. DOUYERE, M. BAPTIST à M. COUREL

SECRETAIRE DE SEANCE: M. BISSON

DEL-120-2023 Décision Modificative n°2 – Budget Bâtiment à vocation économique

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2023 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à hauteur de 0 €, comprenant :

En dépenses :

La réduction de crédits aux natures suivantes permet l'équilibre de la DM :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour la somme de 13 000 euros, correspondant à la refacturation par la ville pour la mise à disposition des agents accueil à la pépinière.
- Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) augmentée de 9 000 euros correspondant au salaire de l'agent en poste suite à sa titularisation.
- Chapitre 65 (autres charges de gestions courante) réduction pour la somme de 7 200
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) réduction de la somme de 9 500 euros,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES LIBELLES	Montant
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- 7 200,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 9 500,00 €
TOTAL	5 300,00 €

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20231106-del_0120_2023_b-BF Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023

En recettes:

- Chapitre 013 (atténuations de charges) pour la somme de 5 300 euros, correspondant au remboursement d'une partie du salaire d'un agent en arrêt maladie.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES LIBELLES	Montant
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 300,00 €
TOTAL	5 300,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11;

VU le budget primitif 2023 délibéré le 12 avril 2023;

VU la DM 01 en date du 11/09/2023, délibération n°0093-2023.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2023,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré A l'unanimité, Décide,

▶ D'APPROUVER la décision modificative n° 2 du budget à vocation économique de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 5 300 € équilibré en section de fonctionnement.

> Pont-Audemer, le 06 novembre 2023 le Président qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

> > Francis COUREL

CDC